



Contestation de paternité, test de génétique

Par **Motomoko**, le **15/11/2010** à **10:52**

Bonjour, rnrnJ'ai un enfant naturel qui a 7 ans, il ne porte pas mon nom car je l'ai pas reconnu, mais celui de l'ami de sa maman de l'époque. Je souhaiterais entamer une procédure judiciaire pour mettre toutes les choses dans l'ordre car je pense qu'il en souffre déjà. Comment faire procéder par un test génétique pour rétablir la filiation et changer son nom. combien cela va me coûter? rnrnMerci de vos réponses.

Par **ravenhs**, le **15/11/2010** à **11:29**

Bonjour, rnrnSi l'enfant n'a pas été reconnu par un autre homme, il vous suffit de faire une reconnaissance. rnrnSi l'enfant a déjà été reconnu par un autre homme, il faut faire une action en contestation de paternité devant le Tribunal de Grande Instance. Pour cette procédure l'avocat est obligatoire. Prenez rendez-vous chez un avocat. rnrnBon courage.

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **14:48**

S'il porte le nom d'un autre homme, c'est que cet homme l'a reconnu. rnrnVous devez alors, prendre un avocat, et entamer une action en contestation de filiation devant le TGI. rnrnSi la reconnaissance a duré plus de 5 ans et que durant ce temps le père s'est comporté comme un père (que l'enfant a une possession d'état conforme au titre), vous ne pouvez plus faire cette action. Donc allez voir un avocat, faites la procédure et là vous verrez si la possession d'état est prouvée ou non.